

Votes nominatifs sur les motions

Une motion pure et simple est une motion qui vise uniquement à passer à l'ordre du jour. La motion pure et simple a la priorité de droit sur toutes les autres motions, à l'exception de la motion de confiance. L'adoption d'une motion pure et simple entraîne la caducité de toutes les autres motions (art.92bis du Règlement de la Chambre).

Si plusieurs motions de recommandation portent sur le même objet, celles déposées par des interpellateurs ont, lors du vote, la priorité de droit sur celles déposées par d'autres membres. L'ordre du vote est, pour chacune de ces deux catégories de motions, déterminé par l'ordre dans lequel celles-ci ont été déposées.

VOTES :

1. sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

- Mme Meryame Kitir au premier ministre sur « la crise au sein du gouvernement » (n° 178)
- Mme Catherine Fonck au premier ministre sur « le report de la déclaration sur l'État de l'Union » (n° 179)
- M. Kristof Calvo au premier ministre sur « le report de la déclaration gouvernementale » (n° 180)
- M. Jean-Marc Nollet au premier ministre sur « le report de la déclaration gouvernementale » (n° 181)
- Mme Laurette Onkelinx au premier ministre sur « le report de la déclaration gouvernementale » (n° 182)
- Mme Barbara Pas au premier ministre sur « la crise au sein du gouvernement » (n° 183)
- M. Olivier Maingain au premier ministre sur « l'état d'avancement des travaux budgétaires et la situation de la majorité » (n° 184)
- M. Marco Van Hees au premier ministre sur « le report de la déclaration gouvernementale et la crise au sein de la majorité » (n° 185)

(développées en séance plénière du 13 octobre 2016)

Deux motions ont été déposées (MOT 54 178/001)

- une motion de recommandation par Catherine Fonck (cdH), Vanessa Matz (cdH), Isabelle Poncelet (cdH), Christian Brotcorne (cdH), Francis Delpérée (cdH), Benoît Dispa (cdH), Michel de Lamotte (cdH) et Benoît Lutgen (cdH)
- une motion pure et simple par Peter De Roover (N-VA), Patrick Dewael (Open Vld), Denis Ducarme (MR) et Servais Verherstraeten (CD&V)

La motion pure et simple est adoptée par 79 voix contre 61